

Communiqué

A Paris, le 25 avril 2022

**Groupe de travail
« Relocalisation de la DGAL »
du 20 avril 2022
Micro-zoning !**

Ce GT s'est réuni en vue de présenter, aux représentants des organisations syndicales et de chaque sous-direction de la DGAL, le micro-zoning DGAL, sous la présidence de Stéphanie Flauto (direction), accompagnée de Sophie André et Sébastien Faugère (DSS) et Philippe Gigou (SDLP).

FO Agriculture était représentée par Laurence RUDLOFF.

Micro-zoning

Relocalisation sur Vaugirard

Le micro-zoning détaille la localisation, au sein des services, des sous-directions et de leurs bureaux en précisant le nombre d'agents par pièce. Il précise également la localisation des salles de réunion, de convivialité et des bulles de confidentialité. [Voir le micro-zoning de la DGAL sur le site de Vaugirard.](#)

Nota : Pour les bureaux du BMOSIA, composés d'environ 50 % de prestataires, l'attribution des surfaces est inférieure aux principes de densification des agents de la DGAL.

Discussion

Salles de réunion

Il n'est pas officiellement acté que les salles de réunion seront mutualisées ou non avec priorisation (MOSAR ou non, etc.) Les plus grandes salles de réunions seront équipées en matériel de visio et les petites avec des obus (ex : 2 grandes salles (65 m² chacune) et deux petites (20 m² et 30 m²) partagées avec CGAAER).

Bulles de confidentialité

Elles sont dédiées à l'agent souhaitant s'isoler pour une réunion en visio ou point téléphonique. Elles ne seront pas équipées de visio. L'agent se déplacera dans cette « bulle » avec son équipement informatique (ordinateur portable et chargeur) et utilisera la WIFI du bâtiment. Une réflexion est engagée pour savoir si des postes téléphonique seront installés dans cette « bulles» (sous réserve de l'existence d'une ligne réseau).

Salles de convivialité

Elles seront dotées chacune d'un mobilier et d'une machine à café dédiés. Il n'est pas prévu d'une dotation de micro-ondes ou de frigos car le choix de la DGAL est de proposer une restauration collective aux agents.

En pratique...

Archivage et destruction

Chaque sous-direction doit prendre rendez-vous avec la MIPA pour tous ses bureaux. Cette dernière apportera une aide méthodologique à l'archivage. Néanmoins, elle ne fera ni les bordereaux d'archivage ou de destruction, ni le tri qui resteront à la charge des agents.

Pour mémoire, la mise en carton des dossiers suspendus n'est pas nécessaire. Les déménageurs s'en chargeront. Des sacs « pilons », « bennes » pour la destruction et des « boîtes archives » seront attribués aux agents sous réserve d'une demande préalable à la DSS.

Déménagement

A partir de juin, la DSS se rapprochera de chaque sous-direction en vue d'établir des fiches de déménagement. Une distribution de cartons pour le déménagement des affaires personnels sera réalisée à partir du mois de juillet.

Mobiliers

Du mobilier neuf est prévu pour les bureaux de plus de 2 personnes, si l'ancien mobilier n'est plus adapté. Une exception sera faite pour les bureaux étroits de 2 personnes. Dans ce contexte, chaque sous- direction doit réfléchir aux mobiliers à garder, celui en trop et établir ses besoins de nouveaux mobiliers.

La SDLP dispose de mobilier standard. Si une situation ou un besoin particulier émane d'une sous- direction, elle vérifiera son stock et commandera le mobilier si nécessaire. Il est donc important que chaque bureau identifie ses besoins en mobilier pour leurs futurs locaux.

En 117 B, un nouveau bureau « témoin » de 2 personnes (14,80 m²) est à visiter avec 2 caissons et 2 armoires.

Travaux

Il est prévu le montage de 3 cloisons au 3ème et 4ème étage et des ouvertures de portes si nécessaire, le démontage de 4 cloisons au 1er et 3ème étages, quelques travaux de rénovation de peinture et la pose d'un miroir dans le bureau A314, jugé trop obscur.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos préoccupations ou interrogations sur ce déménagement : [Les coordonnées de vos correspondants FO Agriculture pour l'AC sont disponibles sur le site de FO Agriculture](#)

L'équipe FO Agriculture



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr



Sigle	Signification
ASMA	Association d'action sociale du minière de l'Agriculture
ASMA RP	Association d'action sociale du minière de l'Agriculture pour la région parisienne
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CNA	Conseil national de l'alimentation
CODIR	Comité de direction
CTS	Comité technique spécial
DGAL	Direction générale de l'alimentation
DSS	Délégation du soutien aux services
FSU	Fédération syndicale unitaire
MIPA	Mission des archives
MUS	Mission des urgences sanitaires
PGAS	Pôle de la gouvernance des actions sanitaires
SAS	Service des actions sanitaires
SDATAA	Sous-direction de l'accompagnement des transitions alimentaires et agroécologiques
SDEIGIR	Sous-direction de l'Europe et de l'international et de la gestion intégrée des risques
SDLP	Sous-direction de la logistique et du patrimoine
SDPRS	Sous-direction du pilotage des ressources et des services
SDSBEA	Sous-direction de la santé et du bien-être animal
SDSPV	Sous-direction de la santé et de la protection des végétaux
SDSSA	Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments
SNISPV	Syndicat national des inspecteurs en santé publique vétérinaire
SNUM	Service du numérique
SPPSI	Service du pilotage de la performance sanitaire et de l'international